

Amérique centrale et Mexique

Faits marquants

- Une série d'ateliers et de séminaires consacrés à la protection a permis d'accroître la capacité régionale dans ce domaine et de former un réseau régional de juristes spécialistes de l'asile. Un projet pilote de renforcement des capacités, destiné aux fonctionnaires des services d'immigration et de police des frontières du Honduras, du Guatemala, du Nicaragua, d'El Salvador et du Belize, a été lancé afin d'améliorer l'accès aux procédures d'asile, de renforcer les capacités de suivi de la protection et de développer le travail en réseau.
- Une première étape a été franchie en direction d'un renforcement de la protection et de l'assistance, avec la réalisation d'une enquête pour faire le point sur la situation des enfants séparés de leur famille et non accompagnés qui franchissent la frontière méridionale du Mexique au sein de flux migratoires mixtes.
- Des solutions durables ont été trouvées pour un certain nombre de réfugiés. Au Belize, 131 réfugiés ont été naturalisés. En El Salvador, au Honduras et au Nicaragua, 55 réfugiés ont obtenu le statut de résident permanent ou temporaire, ou acquis la nationalité de leur pays d'accueil. Au Guatemala, des progrès ont été accomplis en direction de l'autosuffisance.
- La coordination régionale entre l'UNHCR, ses partenaires d'exécution et les pouvoirs publics a été renforcée à l'occasion d'un séminaire de planification organisé au Mexique.

Environnement opérationnel

Les élections qui se sont tenues en juillet au Mexique ont abouti à une grave impasse politique, l'écart entre les deux candidats étant inférieur à un pour cent. Au lendemain du scrutin, les partisans du candidat battu ont organisé des

Belize

El Salvador

Guatemala

Honduras

Mexique

Nicaragua



manifestations qui ont paralysé certains secteurs de la capitale pendant des semaines. Par conséquent, le traitement d'un certain nombre de questions importantes ayant trait aux réfugiés a été différé, tout comme la mise en œuvre du Plan d'action de Mexico.

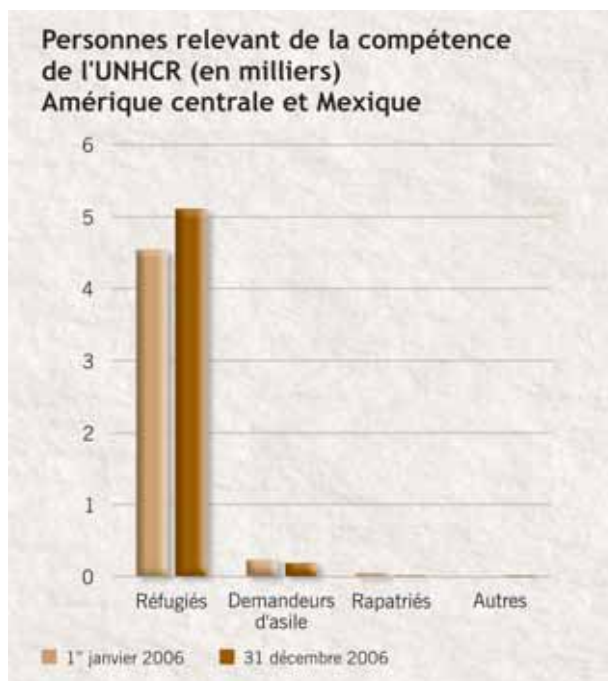
De même, des changements politiques récents ont retardé le remaniement de la législation sur l'asile au Honduras et au Nicaragua, où des élections ont respectivement été organisées en novembre 2005 et en novembre 2006.

Les mouvements migratoires dans la région sont caractérisés par un flux massif de migrants sans papiers, parfois victimes de trafiquants, du sud vers le nord. Des personnes qui ont besoin d'une protection internationale se déplacent au sein de ces mouvements. Les migrants proviennent pour la plupart de pays d'Amérique centrale où le contexte socio-économique est difficile, du fait de la pauvreté et de la montée de l'insécurité et de la violence, imputable notamment aux « *maras* » (gangs de jeunes). Habituellement, les migrants traversent le Mexique pour se rendre aux États-unis ou au Canada, pays qui accueillent actuellement 25 à 30 pour cent (estimation) de ressortissants de pays d'Amérique centrale. En 2006, près de 180 000 migrants ont été interceptés à la frontière mexicaine à Tapachula, selon les chiffres de l'Institut mexicain des migrations. Quelque 86 000 migrants, dont environ 5 000 mineurs non accompagnés, ont été expulsés.

Le trafic et la traite des êtres humains, notamment de mineurs non accompagnés, sont des phénomènes de grande ampleur. Dans un tel contexte, la présence de l'UNHCR à Tapachula, principal lieu de passage de la frontière entre le Mexique et les États-unis, a été indispensable pour garantir l'accès des personnes relevant de sa compétence à la protection internationale.

Réalisations et impact

Conformément au Plan d'action de Mexico et au premier Objectif stratégique global de l'UNHCR en 2006, l'Organisation a continué de dispenser des conseils et un appui technique aux gouvernements de la région, pour assurer la conformité des législations nationales avec le droit international des réfugiés. Bien que le climat politique n'ait pas été propice à la réalisation de progrès significatifs en 2006, la participation ponctuelle de l'UNHCR aux procédures de détermination du statut a permis de maintenir des normes minimales.



Le déploiement d'un administrateur chargé de la protection de l'enfance à Tapachula a été essentiel pour attirer l'attention sur la nécessité d'améliorer la protection des enfants séparés de leur famille et non accompagnés au sein des flux migratoires. En 2006, une enquête approfondie a été réalisée avec le concours de partenaires nationaux et internationaux afin d'évaluer les besoins de protection de ces enfants. L'étude a montré que la séparation d'avec les familles était imputable à tout un éventail de raisons : pauvreté, abandon, violence, mauvais traitements, criminalité, absence d'accès à l'enseignement, absence d'espoir quant à un avenir meilleur. La réaction initiale du Gouvernement à l'étude a été positive ; cependant, l'action concertée a été interrompue en raison du remplacement d'interlocuteurs de l'UNHCR qui occupaient des postes clés au sein de l'administration. Une fois la situation stabilisée, une relation plus systématique a été instaurée avec les institutions compétentes. Ceci permettra, espère-t-on, de mettre en place des procédures opérationnelles permanentes pour les enfants non accompagnés et séparés en 2007 et de définir formellement un cadre de coopération entre tous les partenaires.

Le Bureau régional de Mexico a coordonné un projet pilote de renforcement des capacités destiné à cinq pays d'Amérique centrale. Le projet s'est avéré particulièrement utile pour les fonctionnaires de la police des frontières, dont certains ignoraient tout du droit international des réfugiés.

Contraintes

Au Mexique, le programme a pâti des changements politiques engendrés par les élections et notamment des fréquents changements de personnel aux postes de responsabilité de la Commission mexicaine d'aide aux réfugiés (COMAR), qui est le principal homologue gouvernemental de l'UNHCR. De ce fait, un projet pilote relatif à l'accueil de réfugiés réinstallés a été reporté à plus tard. De même, le processus visant à mettre en place une nouvelle loi sur l'asile et la rédaction d'un nouveau décret régissant la procédure d'asile ont été interrompus. Les administrations de divers pays d'Amérique centrale ont également été sujettes à de fortes rotations de personnel, qui ont eu un impact négatif sur les activités de formation.

La pénurie d'emplois au Mexique et en Amérique centrale était toujours l'un des principaux obstacles à l'intégration et à l'autosuffisance des réfugiés. De plus, les difficultés rencontrées dans la régularisation du statut de réfugiés ont gravement contrarié l'intégration sur place.

Opérations

La population réfugiée dans la région est demeurée constante en 2006, puisqu'elle atteignait environ 5 500 personnes. Six cent seize nouvelles demandes d'asile, dont 480 au Mexique, ont été enregistrées.

Le Bureau régional de Mexico a continué à dispenser des conseils juridiques et techniques sur les demandes d'asile

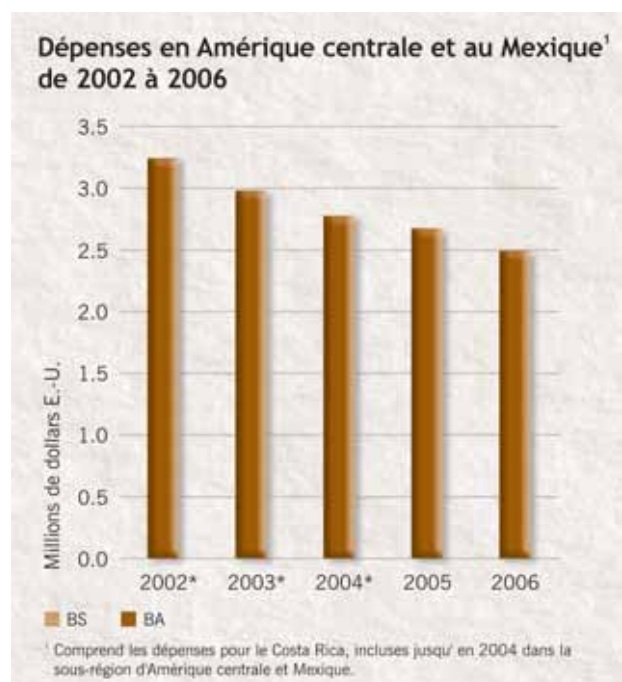
individuelles déposées à travers la région. Il a également contrôlé les déclarations faisant état de persécutions perpétrées par des agents non-étatiques, en rapport avec des violences commises par des gangs, avec la violence sexuelle à l'encontre des enfants et avec toutes les formes de violence sexuelle et sexiste. Le bureau de Mexico a également géré des programmes à Cuba (ces activités sont décrites dans le chapitre Amérique du Nord et Caraïbes).

L'UNHCR a continué à prôner l'amélioration des législations sur l'asile et les réfugiés en vigueur dans les pays de la sous-région, qui sont tous signataires de la Convention de 1951 sur les réfugiés et de son Protocole de 1967. Le Haut Commissariat a organisé divers séminaires et ateliers, tout en y participant, afin de renforcer les capacités de ses principaux interlocuteurs et de ses interlocuteurs potentiels, à savoir les fonctionnaires des services d'immigration, les juges et les responsables traitant des problèmes de réfugiés et de droits de l'homme.

Une assistance matérielle limitée, prenant notamment la forme d'indemnités de subsistance, d'aide au logement, de soins médicaux et de bourses d'études, a été offerte aux personnes les plus vulnérables qui relevaient de la compétence de l'UNHCR.

Informations financières

Le budget de l'UNHCR dans la région était exclusivement destiné à financer une assistance minimale en faveur des réfugiés, des demandeurs d'asile et des autres personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat, ainsi qu'un appui administratif limité aux partenaires d'exécution. Depuis 2002, la population réfugiée dans la sous-région diminue et le montant des dépenses a été progressivement réduit. Le plafonnement budgétaire de 20 pour cent opéré en 2006 a entraîné une restructuration de la délégation et une réduction de l'aide financière aux partenaires d'exécution.





UNHCR/M. Echandi

Des enfants réfugiés découvrent quels sont leurs droits grâce à des jeux organisés à la Commission des droits de l'homme à Mexico.

Budget et dépenses (dollars E.-U.)

Pays	Budget-programme annuel	
	Budget final	Dépenses
Mexique	1 853 227	1 583 870
Projets régionaux ¹	936 155	909 003
Total	2 789 382	2 492 873

¹ Inclut l'assistance matérielle et juridique aux réfugiés au Mexique et en Amérique centrale, la promotion du droit des réfugiés, le renforcement des capacités nationales et la sensibilisation-information publique.

Contributions volontaires affectées (dollars E.-U.)

Affectation	Donateur	Budget-programme annuel
Amérique centrale et Mexique	Espagne	7 725
	Etats-Unis	660 000
	Suède	251 256
	Sous-total	918 981
Mexique	Mexique	1 748
	Sous-total	1 748
Total		920 729